

À bâbord !
Revue sociale et politique

Que sont devenus les « rails de l'égalité des chances »? 25 ans des états généraux sur l'éducation

Wilfried Cordeau

Number 85, Fall 2020

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/95259ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue À bâbord !

ISSN

1710-209X (print)

1710-2103 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Cordeau, W. (2020). Que sont devenus les « rails de l'égalité des chances »? 25 ans des états généraux sur l'éducation. *À bâbord !*, (85), 10–11.

25 ANS DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR L'ÉDUCATION

QUE SONT DEVENUS LES « RAILS DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES » ?

Wilfried Cordeau

En 1995, à l'occasion des États généraux sur l'éducation, le Québec était convié à un important examen de son système éducatif et à sa refondation. Vingt-cinq ans plus tard, les promesses et objectifs formulés ont-ils finalement été respectés? Premier article d'une brève série, pour faire le point, alors que circulent des appels à une Commission Parent 2.0.

La réforme scolaire entreprise dans les années 1960 a largement porté ses fruits en matière de scolarisation de masse et de rattrapage éducatif du Québec. Toutefois, de nombreux écueils et griefs s'accumulent au fil des années à l'endroit des institutions modernes, depuis la maternelle jusqu'à l'université. Après trente ans, la réforme scolaire semble s'être essoufflée. Le sentiment plane qu'outre l'accessibilité aux divers ordres d'enseignement, l'énergie des autorités s'est surtout concentrée sur la structure, la bureaucratie et le béton, au détriment de l'humanité et de la mission culturelle développées dans le rapport Parent. Les finalités de l'école québécoise, la réussite scolaire, la qualité de l'enseignement, l'impersonnalité des polyvalentes, notamment, deviennent les thèmes d'un malaise récurrent et croissant.

UNE DÉMARCHE D'INTROSPECTION ET DE DIALOGUE SOCIAL

Au tournant des années 1990, le fait que plus du tiers des élèves d'une cohorte du secondaire ne décroche pas de diplôme dans les temps requis, dans un contexte de chômage endémique des jeunes, alarme l'opinion publique. La culture du « rapiéçage » de l'école à partir de l'héritage vieillissant de la Révolution tranquille a atteint ses limites: il est temps d'aller au fond des choses et de donner un grand coup de barre. En avril 1994, une Coalition pour la défense de l'école publique réclame des états généraux pour repenser le système d'éducation et soutenir l'égalité des

chances. Un an plus tard, le gouvernement Parizeau mandate une commission pour organiser ce forum dont on attend des perspectives de réforme claires.

Défi énorme! La Commission des États généraux doit réussir là où cinq années de groupes de travail et de consultations ont échoué à débloquent l'avenir du système éducatif. Après 18 mois de travaux, 16 conférences régionales, 2000 mémoires et présentations verbales, 4 jours d'assises nationales et la mobilisation de plusieurs milliers de personnes, elle livre son rapport final¹ le 10 octobre 1996. La Commission y convie la société québécoise à se lancer rapidement dans les « dix chantiers » d'une vaste entreprise de rénovation de son système d'éducation, laquelle doit « contribuer à l'émergence d'une société plus juste, plus démocratique et plus égalitaire et nous permettre de progresser vers une plus grande humanité ».

LA PRIORITÉ : PASSER DE L'ACCÈS AU SUCCÈS

L'égalité des chances était au cœur de l'entreprise de rattrapage scolaire amorcée en 1960. Affirmée comme un droit, l'éducation était une responsabilité collective dont il fallait assurer l'accessibilité et l'universalité à travers le territoire. L'immense effort réalisé à ce titre par la société québécoise est incontestable. Toutefois, on constate rapidement que tous ne sont pas égaux devant l'école, sans que les programmes développés au fil du temps ne suffisent à combler les inégalités

observées. Forte des consensus obtenus, la Commission invite donc à « remettre l'école sur ses rails en matière d'égalité des chances » et à parachever le mouvement de démocratisation scolaire.

D'abord, il faut continuer de garantir le droit à l'éducation, notamment par la poursuite d'une saine intégration des élèves ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage en classe ordinaire et le déploiement de services spécialisés adéquats, par le maintien des écoles de village, par une offre adéquate de services d'accueil et de francisation aux élèves issu-e-s de l'immigration, etc. Ensuite, la Commission invite à « passer de l'accès au succès », soit du principe d'école pour tous à celui de réussite pour tous. La barre est plus haute. Pour l'atteindre, la Commission propose une réarticulation des curriculums, une diversification des voies de réussite et des cheminements, une école commune mais à l'offre éducative variée, un soutien constant pour les populations vulnérables ou à risque, etc. Cela dit, deux défis, parmi bien d'autres, marqueront les esprits et le rapport de la Commission.

INVESTIR LE CHAMP DE LA PETITE ENFANCE

Les travaux permettent de convenir qu'une intervention structurée dès la petite enfance constitue un levier déterminant pour soutenir l'égalité des chances. Il s'agit donc d'aplanir les inégalités qui marquent les milieux socioéconomiques et familiaux et de prévenir sur le long terme les



Photo : Pixabay.

retards et les échecs scolaires, en favorisant le développement global de l'enfant dès le plus jeune âge. Mais les besoins et défis sont énormes: l'offre de services aux 0-5 ans est encore éclatée et insuffisante, peu encadrée, loin d'être universelle. Les finalités et programmes éducatifs sont à préciser et à parfaire. L'urgence et l'intérêt d'une véritable affirmation collective dans ce domaine font consensus et la Commission recommande l'extension des services éducatifs à la petite enfance à travers une politique intégrée.

Dès 1997, on porte la maternelle 5 ans à temps plein et on déploie, avec la Politique familiale, le modèle des Centres de la petite enfance et des places à contribution réduite. Ce dernier permet d'offrir une option de garde abordable pour les enfants de 0 à 4 ans, partout à travers le territoire. Bien plus que de «garderies à 5\$», c'est d'un véritable système de services spécialisés dans l'éducation de la petite enfance que le Québec se dote, dont l'accessibilité et la qualité seront rapidement démontrées et enviées au-delà de ses frontières. En plus de favoriser la maturité scolaire des enfants, ce réseau a notamment permis à des milliers de femmes de poursuivre des études ou d'investir le marché du travail et d'améliorer leur condition économique. À plusieurs égards, il constitue certainement un ajout important au «modèle québécois».


Pendant, l'écosystème des services éducatifs à la petite enfance fait aujourd'hui encore face à de nombreux

défis et menaces, le premier étant de demeurer vulnérable aux cycles politiques. Au cours des dernières années, la contribution réduite a été maintes fois triturée, le réseau a été durement touché par le régime d'austérité du gouvernement Couillard, le développement de places à contribution réduite a été régulièrement politisé, le tout au détriment de nombreuses familles et installations. Enfin, la généralisation de la maternelle 4 ans est venue ouvrir un front supplémentaire à la concurrence que se livrent les services, alors qu'une qualité à géométrie variable continue de desservir l'intérêt général. Au bilan: succès fragile.

DE LA STRATIFICATION À LA SÉGRÉGATION SCOLAIRE

L'enjeu de l'égalité des chances pose inévitablement la question de la rude compétition que se livrent les établissements scolaires, et plus particulièrement celle du financement public des écoles privées. Débat très polarisé depuis des années, et encore lors des assises nationales. Mais il fallait trancher coûte que coûte. Dans son rapport, la Commission dénonce l'avènement d'un élitisme malsain et appelle à mettre fin à la «stratification des lieux scolaires [qui], avec ses pratiques de sélection, [crée] sa minorité d'élus et son contingent d'exclus». Pour atteindre l'égalité des chances, dit-on, la société québécoise doit miser sur une vaste relance de l'école publique, appelée à diversifier et enrichir son offre éducative et pédagogique pour

que tous les intérêts et talents puissent s'exprimer. C'est pourquoi la Commission se rallie à l'idée d'un moratoire sur l'ouverture d'écoles privées et réclame la réduction progressive des subventions publiques à ce réseau.

Malheureusement, aucun gouvernement ne remet en question les subventions publiques aux écoles privées et la compétition scolaire se trouve même accélérée dès les années 2000 par la publication annuelle de palmarès des écoles secondaires. Face à un réseau privé qui a le vent dans les voiles, les écoles publiques multiplient les projets pédagogiques particuliers, parfois sélectifs et élitistes, au détriment des élèves en difficulté ou issu-e-s des milieux moins favorisés. L'école publique recrée une ségrégation scolaire! En 2016, le Conseil supérieur de l'éducation, pressentant le point de rupture et l'échec de l'école commune, appelle à remettre de toute urgence «le cap sur l'équité». Mais les gouvernements font la sourde oreille. Désormais prisonnière d'un régime d'enseignement secondaire à trois vitesses, l'école québécoise serait devenue l'une des plus inégalitaires au Canada. Au bilan: échec patent! 

1. «Rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires». En ligne : numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/39893